

**MESSAGE DU PAPE BENOÎT XVI
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE (FAO) À L'OCCASION
DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION 2007**

A S.E. M. Jacques DIOUF
Directeur général
de l'Organisation
des Nations unies
pour l'Alimentation
et l'Agriculture (FAO)

1. Cette année, l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) que vous dirigez, en rappelant à nouveau sa fondation, invite la Communauté internationale à s'occuper de l'un des défis les plus graves de notre temps: libérer de la faim des millions d'êtres humains, dont la vie est en danger en raison du manque de pain quotidien.

Le thème choisi pour cette journée, "Le droit à l'alimentation", ouvre idéalement la réflexion que la Communauté internationale se prépare à mener à l'occasion des célébrations pour le 60 anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Cette coïncidence aide à réfléchir sur l'importance que le droit à l'alimentation revêt pour la juste obtention d'autres droits, à commencer, tout d'abord, par le droit fondamental à la vie.

Nous devons constater que les efforts accomplis jusqu'à présent ne semblent pas avoir conduit à une réduction significative du nombre de ceux qui souffrent de la faim dans le monde, bien que tous reconnaissent que l'alimentation est un droit essentiel. Cela est peut-être dû au fait que l'on tend à agir en étant motivé, uniquement ou principalement, par des considérations techniques et économiques, en oubliant la priorité de la dimension éthique du devoir de "donner à manger à ceux qui ont faim". Cette priorité concerne le sentiment de compassion et de solidarité propre à l'être humain, qui conduit à partager les uns avec les autres non seulement les biens matériels, mais également l'amour dont nous avons tous besoin. Effectivement, nous donnons trop peu si nous n'offrons que des choses matérielles.

2. Les informations dont nous disposons montrent que le non-respect du droit à l'alimentation est non seulement dû à des causes de type naturel, mais également, et surtout, à des situations provoquées par le comportement des hommes, qui conduisent à une détérioration générale de type social, économique et humain. Les êtres humains qui, en raison de la pauvreté et de conflits sanglants, sont obligés de quitter leur foyer et les personnes qui leur sont chères pour rechercher de quoi vivre en dehors de leur pays, sont toujours plus nombreuses. Malgré les efforts internationaux, beaucoup de ces personnes sont rejetées.

Il est donc nécessaire que parmi les membres de la Communauté des nations se développe une conscience solidaire qui considère l'alimentation comme un droit universel de tous les êtres humains, sans distinction ni discrimination.

3. L'objectif d'éradiquer la faim et, dans le même temps, de pouvoir compter sur une alimentation saine et suffisante, demande également des méthodes et des actions spécifiques qui permettent une exploitation des ressources respectant le patrimoine de la

création. Œuvrer dans cette direction constitue une priorité qui demande non seulement d'utiliser les bénéfices des résultats de la science, de la recherche et des technologies, mais également de tenir compte des cycles et du rythme de la nature observés par les habitants des zones rurales, ainsi que de protéger les coutumes traditionnelles des communautés autochtones, en mettant de côté les motivations égoïstes et exclusivement économiques.

Le droit à l'alimentation, en raison de tout ce qu'il implique, a une répercussion directe aussi bien sur la dimension individuelle que sur la dimension communautaire, qui concerne des peuples et des groupes humains tout entiers. Je pense de manière particulière à la situation des enfants, - premières victimes de cette tragédie -, qui sont parfois freinés dans leur développement physique et psychique et, dans de nombreuses occasions, contraints au travail forcé ou enrôlés dans des groupes armés en échange d'un peu de nourriture. A ce propos, je place mon espérance dans les initiatives qui ont été lancées au niveau multilatéral pour favoriser l'alimentation scolaire et qui permettent à des communautés entières, dont la survie est menacée par la faim, d'envisager l'avenir avec une plus grande espérance.

Il est donc urgent qu'existe un engagement commun et concret dans lequel tous les membres de la société, que ce soit dans le domaine individuel ou international, se sentent engagés à coopérer pour rendre possible le droit à l'alimentation, dont le non-respect constitue une violation évidente de la dignité humaine et des droits qui en dérivent.

4. La connaissance des problèmes du monde agricole et de l'insécurité alimentaire, la capacité démontrée de proposer des plans et des programmes pour trouver des solutions, constituent un mérite fondamental de la FAO et attestent d'une grande sensibilité à l'égard des aspirations de ceux qui réclament des conditions de vie plus humaines.

En ce moment où existent tant de problèmes de cet ordre, bien que l'on entrevoit également de nouvelles initiatives qui peuvent contribuer à soulager le drame de la faim, je vous encourage à continuer de travailler, afin que soit garantie une alimentation répondant aux besoins actuels et que, de cette manière, chaque personne, créée à l'image de Dieu, puisse croître conformément à sa véritable dimension humaine.

L'Eglise catholique se sent proche de vous dans cet effort et, à travers ses diverses institutions, elle désire continuer à collaborer pour soutenir les aspirations et les espérances de ces personnes et de ces peuples, auxquels s'adresse l'action de la FAO.

Voilà, Monsieur le Directeur, quelques réflexions que je désire soumettre à l'attention de ceux qui, à travers différentes responsabilités, œuvrent afin d'offrir à la famille humaine un avenir libéré du drame de la faim. Dans le même temps, j'invoque sur vous et sur votre travail la Bénédiction constante du Très-Haut.

Du Vatican, le 4 octobre 2007.

BENOÎT XVI